

Prix Hugh Lawford d'excellence en édition juridique

En 1998, le Conseil d'administration de l'ACBD crée un prix d'excellence dédié à l'édition juridique. Attribué annuellement, ce prix vise à souligner le travail d'un éditeur effectué en vue d'offrir à la communauté juridique canadienne une documentation de qualité permettant de faciliter la compréhension du droit et la recherche juridique. Ce prix représente à la fois une forme de reconnaissance, pour les éditeurs qui l'obtiennent, et un symbole d'encouragement pour stimuler les éditeurs à viser l'excellence en matière de publications juridiques. Depuis 2005, ce prix porte le nom de Prix Hugh Lawford en l'honneur de la contribution exemplaire du docteur Lawford à la communauté des bibliothèques canadiennes de droit.

Le prix est accordé en considération des diverses activités d'édition. Il peut l'être pour un livre spécifique, une collection, un service offert, une innovation propre à l'édition. Tous les formats sont admissibles (papier, électronique et audio-visuels, etc.). L'intention est de récompenser l'excellence de produits et services, qu'ils soient publiés dans un format traditionnel ou au moyen des nouvelles technologies. Les publications doivent être écrites en anglais ou en français. Bien qu'il s'agisse d'un prix pour les éditeurs, une reconnaissance peut être décernée conjointement aux auteurs et aux éditeurs le cas échéant.

Lauréats précédents :

- 2017 - Aucun gagnant
- 2016 – Thomson Reuters pour la WestlawNext Canada
- 2015 - University of Toronto Press pour la Osgoode Society pour la série canadienne du livre Histoire juridique
- 2014 - JurisClasseur Québec (LexisNexis)
- 2013 Annuaire canadien de droit international (UBC Press)
- 2012 - Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), pour le produit JuriBistroMD UNIK
- 2011 - Aucun gagnant
- 2010 - Nova Scotia Barristers' Society-Library & Information Services, pour "Annotated Civil Procedure Rules"
- 2009 - Slaw.ca
- 2008 - Aucun gagnant
- 2007 - Maritime Law Book
- 2006 - la société québécoise d'information juridique [SOQUIJ], pour ses bases de données AZIMUT
- 2005 - L'institut canadien d'information juridique [CanLIJ], pour sa collection, à partir de l'Internet, de sources primaires de droit canadien
- 2004 - Éditions Yvon Blais, pour sa série Common Law en poche
- 2003 - Carswell, pour sa plateforme eCarswell
- 2002 - Irwin Law, pour sa série Essentials of Canadian Law
- 2001 - Canada Law Book, pour plusieurs ouvrages et en reconnaissance de ses nombreuses années dans le paysage juridique canadien
- 2000 - Quicklaw Inc., pour ses bases de données sur la législation et la jurisprudence américaines
- 1999 - Insight Press, pour son produit sur cédérom InConference

Critères de sélection :

- La candidature doit inclure le nom de l'éditeur et le titre de l'ouvrage proposé.
- Les ouvrages admissibles doivent avoir été publiés au cours des deux dernières années ou, s'il s'agit d'une série d'ouvrages, d'une œuvre en cours de publication, d'une ressource électronique ou d'un site Web, l'ouvrage doit avoir atteint un objectif particulier ou avoir fait l'objet d'une révision ou d'une innovation technologique au cours des deux dernières années.
- Toute candidature, y compris celle des éditeurs, doit inclure les noms de deux membres de l'ACBD qui appuient la candidature.

- Les produits ou services admissibles doivent avoir été publiés ou offerts au cours des deux dernières années. Dans le cas, d'une collection ou d'une œuvre en cours de publication, elle doit avoir atteint un objectif particulier au cours des deux dernières années.

Procédure de mise en candidature et octroi du prix :

Un appel de mise en candidature émanant du président du Comité sera affiché au début de l'automne (septembre-octobre) et de nouveau au début de l'hiver (décembre-janvier) sur le serveur de liste CALL-L et à la section « Nouvelles » du site Web de l'ACBD.

Un appel de mise en candidature peut également être publié dans des bulletins d'information et blogues juridiques (Law Times, Lawyers Weekly, Revue du Barreau).

Les éditeurs seront officiellement invités à soumettre des titres d'ouvrages et de produits pour considération. S'il propose la candidature d'un produit électronique, l'éditeur devra fournir aux membres du comité un accès temporaire au produit pour les besoins de l'évaluation. Si, pour une année donnée, aucune mise en candidature n'est reçue, le Comité de sélection devra soumettre une courte liste (au moins trois propositions) pour considération.

L'évaluation des candidatures par les membres du Comité portera sur les critères suivants :

- excellence et innovation
- qualité de la rédaction, incluant les éléments qui améliorent l'exploitabilité (table des matières, index, facilité de recherche)
- importante contribution à un corpus d'ouvrages juridiques
- comble une lacune dans les ouvrages

Le comité choisira le lauréat au plus tard le 15 avril.

La décision sera annoncée par le président du Comité de sélection au congrès de l'ACBD de l'année en cours. Bien que l'on souhaite que des ouvrages de haute qualité fassent l'objet de mises en candidature chaque année, le prix peut ne pas être décerné pour une année donnée si aucune mise en candidature valable n'est reçue.

Le Prix :

Le prix sera remis par le président du Comité de sélection lors du congrès annuel de l'ACBD. Ce prix revêt la forme d'une plaque, qui comprend un certain nombre de plaques en laiton sur lesquelles sont gravés le nom de l'éditeur et l'année du prix. La plaque demeure la propriété de l'Association. Le récipiendaire du prix se verra remettre, à titre de souvenir, une plaque miniature ou un parchemin. Le nom du récipiendaire sera publié dans la Revue canadienne des bibliothèques de droit et apparaîtra dans les Infopages, dans les deux langues officielles.